COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Tr de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
20 DEC. 1995
66539

DORIS ENGINEERING

"Copie certifiée conforme à l'original"

Société Anonyme au Capital de 22.321.500 Francs

Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS

RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

86 B 10176

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre-vingt quinze, le 19 octobre à 14h, le Conseil d'Administration de DORIS ENGINEERING s'est réuni sur convocation du Président par lettre en date du 11 octobre 1995, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 octobre 1995 (Document : DGD-0011/95/SG)
2) Conseil d'Administration. Cooptation d'un Administrateur.
3) Questions diverses.

Il résulte du registre de présence signé par les Administrateurs à leur entrée en séance que sont présents :

- Monsieur François CHENEVIER, représentant permanent de GTM-ENTREPOSE
- Monsieur Dominique MICHEL, Directeur Général de DORIS Engineering
- Monsieur Jean-François MATTEI, Président Directeur Général de DORIS Engineering
- Monsieur Jean-Claude BERTHIN, représentant permanent de la Société Civile des Ingénieurs du 58 A
- Monsieur Jean-Paul TEYSSANDIER, représentant permanent de DUMEZ-GTM
- Monsieur Jean-Paul HERITIER

Assiste également au Conseil sans voix délibérative :

- Monsieur Jean-Pierre LAIR, Secrétaire du Conseil d'Administration,

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

= copie certifiée conforme à l'original

Assistent également les représentants du Comité d'Entreprise de la Société :

- Monsieur Gérard DELNAUD, délégué IC.
- Mademoiselle Gaëlle DORET, délégué Employés.

Le Président constate et déclare à l'ouverture de la réunion :

. Que six Administrateurs de la Société sont présents ou représentés et qu'ainsi, par application de l'article 100 de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil peut valablement délibérer.

. Que les copies des lettres de convocation demeureront dans les archives de la Société.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 OCTOBRE 1995

Après avoir examiné le projet de procès-verbal (Document : DGD-011/95/SG), le Conseil adopte ce texte à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. COOPTATIONS D'ADMINISTRATEURS

2.1 Démission d'un Administrateur

Monsieur Jean-François MATTEI informe le Conseil de sa décision de démissionner de son poste d'Administrateur. Ce choix accompagne son désengagement imminent de toute responsabilité au sein du Groupe SOFRESID.

Monsieur François CHENEVIER et tous les membres du Conseil expriment leurs remerciements à Monsieur Jean-François MATTEI pour toute la tâche accomplie durant sa Présidence.

Monsieur François CHENEVIER, avec l'accord du Conseil, propose la Présidence de la séance à Monsieur Jean-Claude BERTHIN, qui l'accepte.

2.2 Cooptation d'un Administrateur

Sur proposition de Monsieur Jean-Claude BERTHIN, le Conseil décide de coopter à un poste d'administrateur, Monsieur Daniel LEBARD, en remplacement de Jean-François MATTEI.

2.3 Démission d'un Administrateur

Monsieur Jean-Paul HERITIER fait part au Conseil de sa décision de démissionner de son poste d'Administrateur.

2.4 Cooptation d'un nouvel Administrateur

Sur proposition du Président de séance, le Conseil décide de coopter à un poste d'Administrateur Monsieur Jean-Luc DUBOIS, en remplacement de Monsieur Jean-Paul HERITIER.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Copie certifiée conforme à l'original

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 Nomination d'un Président Directeur Général

Il est ensuite procédé à l'élection d'un nouveau Président.
Monsieur Dominique MICHEL est élu, à l'unanimité moins une abstention, pour la durée de son mandat d'Administrateur.
Il remercie le Conseil de sa confiance et prend la Présidence de la réunion.

3.2 Pouvoirs du Président

Les pouvoirs du Président restent identiques à ceux qui avaient été approuvés par le Conseil lors de sa réunion du 6 avril 1995 (article 22 des statuts), et seront revus lors du prochain Conseil d'Administration.

3.3 Secrétariat du Conseil

Le Conseil reconduit Monsieur Jean-Pierre LAIR en qualité de Secrétaire du Conseil. A cet effet il lui délègue tous pouvoirs pour la durée du mandat du Président, avec mandat permanent aux fins de procéder aux convocations des Conseils et Assemblées, de signer les attestations d'inscription en compte, les comptes individuels d'inscription de titres, etc... délivrer valablement, sous sa signature et au nom du Conseil, des copies, extraits de tous les documents sociaux et effectuer toutes demandes auprès du Tribunal de Commerce et donner toutes signatures nécessaires à l'exécution de ces démarches.

4. FIXATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL

Il est décidé que le prochain Conseil se tiendra le jeudi 14 décembre 1995 à 15h.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et aucun Administrateur ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par :

Le Président

Un Administrateur

Un Administrateur

Le Secrétaire

Document : DGD-0024/95/SG